

Adhésion à l'OTAN par des voies détournées

par le brigadier en retraite Erhard Semadeni, Jenins

Je suis un partisan de notre armée et c'est pourquoi je voterai «NON» à la nouvelle loi militaire. Ce projet pour Armée XXI cache des questions capitales qui n'ont pas encore été expliquées par Berne. Voici les raisons de mon refus.

Le rapprochement avec l'OTAN est contraire à la Constitution

L'armée est un élément de notre Etat. Elle doit protéger le pays et la population. La neutralité aussi fait partie du modèle suisse et c'est elle uniquement qui rend possible une politique de paix active et un engagement humanitaire crédible.

La nouvelle loi militaire et Armée XXI sont en contradiction avec cette idée d'une Suisse pacifique et non-agressive. Depuis 1998, dans le cadre du «Partenariat pour la paix» (PPP), le Conseil fédéral détermine chaque année avec l'OTAN les domaines où il va rendre l'armée compatible avec l'OTAN afin de la préparer à l'adhésion. Armée XXI consolide l'orientation vers une alliance militaire et crée une situation qui ressemble à une adhésion de facto. Cela représente pour notre pays un changement d'orientation sans précédent et dangereux.

En 1999, l'OTAN s'est donné une nouvelle doctrine, passant d'une alliance défensive à une alliance offensive. Elle mène désormais – sous le commandement des Etats-Unis – des opérations militaires en dehors du territoire de l'alliance et, le cas échéant, sans mandat de l'ONU. En ce moment, plusieurs pays de l'OTAN mènent une guerre agressive contre l'Irak.

Ne pas abandonner la volonté d'autodétermination

Armée XXI a été conçue en fonction de cette nouvelle OTAN. Selon certains concepteurs militaires, elle n'est pas faite pour défendre la Suisse mais pour rendre possible l'intégration dans l'OTAN. Il n'est pas honnête de dissimuler l'abandon de la volonté d'autodétermination dans la réforme de l'armée. Le projet est contraire à la Constitution qui stipule que le pays et la population doivent être défendus (Art. 58, 173, 185).

L'armée doit d'abord servir à défendre la Suisse en cas de crise. Celui qui fait partie d'une alliance risque d'être entraîné dans des guerres en tant que partenaire d'une grande puissance. La dépendance vis-à-vis de pactes militaires est problématique et dangereuse – surtout de nos jours. C'est pour cela que je la refuse.

Armée XXI réduit notre sécurité

Armée XXI réduit la sécurité de toute la population parce que les troupes territoriales, formées pour la protéger, vont être dissoutes. Et les troupes de sauvetage, prévues pour les catastrophes et la protection civile, devront être réduites jusqu'à 80%. De même, les troupes destinées au soutien du



corps de gardes-frontières, à la protection des conférences (Genève) et à l'aide en cas de dommages causés par les tempêtes, les avalanches et les incendies de forêts devront être réduites. Même les formations d'alarme dans les aéroports, prêtes à intervenir en quelques heures en cas de menace terroriste et hautement motivées, seraient purement et simplement supprimées. Comme vous le voyez: Armée XXI est une mauvaise réponse à la situation actuelle.

Ne pas supprimer le contrôle démocratique

Comme pour les opérations du PPP, dont le commandement suprême incombe forcément à l'OTAN, il y aura un démantèlement de la démocratie à l'intérieur du pays. Avec la nouvelle loi militaire, le Conseil fédéral et le Parlement veulent s'arroger le droit de régler par voie d'ordonnance des questions importantes concernant l'armée. Or les ordonnances ne sont pas soumises au peuple. Les autorités pourront dorénavant réformer l'armée à leur guise. Il faut donc que Berne continue de soumettre ses projets au peuple.

Le NON est une chance

En vue de la votation, l'armée actuelle nous est présentée pire qu'elle n'est par les partisans d'Armée XXI: lors du glissement de terrain de Gondo, de la tempête «Lothar», des inondations du Tessin, des incendies de forêt du Misox, de la surveillance du Forum de Davos, les troupes ont très bien rempli leur mission.

Le divisionnaire Zwygart, l'un des principaux planificateurs de l'armée, a confirmé, lors d'une conférence à Berne, qu'un NON le 18 mai ne causerait pas un «désastre». Après, il s'agira de clarifier honnêtement les questions fondamentales et d'orienter l'armée vers les missions de demain, de concevoir avec mesure une armée pour nous et notre pays.

**Carlo S. F. Jagmetti, Docteur en droit,
ancien Ambassadeur:**

**«Plus la Suisse se rapproche de l'OTAN,
moins on respecte le droit de la neutralité.
A mon avis, en adhérant au programme de
l'OTAN du Partenariat pour la Paix nous
avons déjà franchi la limite.»**

Conférence du 15 mars 2003 à Winterthur

Voilà les raisons pour lesquelles je déposerai dans l'urne un NON bien pesé:
un NON dans l'intérêt du pays, de notre population et de notre armée.